

ARRETE DAJI/2022/SIGNATURE/N° 006
Portant délégation de signature

à

Monsieur Gérald FLORENTINY
Directeur de la Direction de la Sûreté et de la
Sécurité de Défense (DSSD)
Monsieur Patrick BARKATE
Directeur adjoint de la Direction de la Sûreté et de
la Sécurité de Défense (DSSD)

Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu** le Code de l'Education,
- Vu** le Code de la Commande Publique,
- Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2016/07/19-11 du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2020/01/06-1 du 6 janvier 2020, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2020/11/24-11 en date du 25 novembre 2020 approuvant la création d'une Direction de la Sûreté et de la Sécurité de Défense (DSSD),
- Vu** l'arrêté de nomination de Monsieur Gérald FLORENTINY en tant que Directeur de la Direction de la Sûreté et de la Sécurité de Défense (DSSD) en date du 1^{er} janvier 2021,
- Vu** l'arrêté de nomination de Monsieur Patrick BARKATE en tant que Directeur adjoint de la Direction de la Sûreté et de la Sécurité de Défense (DSSD) en date du 1^{er} janvier 2021,

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est consentie à **Monsieur Gérald FLORENTINY, Directeur de la Direction de la Sûreté et de la Sécurité de Défense (DSSD)**, à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, et pour les affaires relevant de la Direction de la Sûreté et de la Sécurité de Défense (DSSD), les actes qui suivent.

Chapitre I
Affaires financières

Article 2

Monsieur Gérald FLORENTINY, Directeur de la Direction de la Sûreté et de la Sécurité de Défense (DSSD), reçoit délégation de signature pour signer, au nom et pour le compte du Président de l'Université, les dépenses et les recettes de la Direction de la Sûreté et de la Sécurité de Défense (DSSD), ordonnées sur les lignes budgétaires suivantes :

- 9000SCSD
- BAIM400SD

Cette délégation emporte autorisation de signature des ordres de mission des personnels rattachés à ladite Direction ainsi que les états liquidatifs desdites missions lorsque le déplacement s'effectue sur le territoire régional.
Il atteste du service fait.

Chapitre II Gestion des personnels

Article 3

La délégation de signature en matière de gestion des personnels porte sur les actes concernant :
- L'organisation du service des vacances des agents affectés dans le service,
- Les conventions de stage lorsque celles-ci sont d'une durée inférieure à 2 mois (public entrant).

Chapitre III En cas d'absence ou d'empêchement

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérald FLORENTINY, Directeur de la Direction de la Sûreté et de la Sécurité de Défense (DSSD), Monsieur Patrick BARKATE, Directeur adjoint de la Direction de la Sûreté et de la Sécurité de Défense (DSSD), reçoit délégation de signature à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, les actes mentionnés aux articles 2 et 3.

Chapitre IV Dispositions générales

Article 5

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire. Elles abrogent tout arrêté de délégation de signature au bénéfice du même délégataire.

Article 6

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente dans les locaux affectés de la Direction de la Sûreté et de la Sécurité de Défense (DSSD) en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers. Il est publié sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

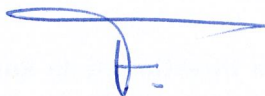
Article 7

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 1^{er} janvier 2022

Vu et pris connaissance, le 01/01/2022,

Le délégataire



Gérald FLORENTINY

Directeur de la Direction de la Sûreté
et de la Sécurité de Défense (DSSD)

Le délégant



Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université

Patrick BARKATE

Directeur de la Direction de la Sûreté
et de la Sécurité de Défense (DSSD)

